

NÉGOCIATION PARTICIPATION/INTÉRESSEMENT**La réunion :**

La CFDT, avant de lire sa déclaration, a fait confirmer par la DG les propos tenus lors de la réunion de négociation du 2 avril, à savoir :

- que l'on pouvait partir sur une négociation avec un plafond éventuel, exclure les bénéfices de thalès etc ...
- ou reconduire les accords existants,

La CFDT a donc fait la déclaration suivante :

Monsieur Le Directeur,

A la suite de la dernière réunion de négociation sur la politique salariale 2019, vous avez souhaité évoquer le bilan de l'accord Participation/Intéressement 2016, 2017 et 2018.

Vous avez fait passer un message clair.

Nous pourrions le résumer ainsi :

- Soit l'on reconduit les accords participation et intéressement actuels pour les années 2019 à 2021*
- Soit on négocie un nouvel accord. Mais sur ce dernier point vous faites planer l'épée de Damoclès d'un nouveau calcul qui pourrait, entre autres, exclure les bénéfices de Thales, des indemnités ponctuelles, mettre un plafond de participation au-delà duquel les 27,5 % sur les bénéfices n'auraient plus d'effet*

La forme était brutale mais, sur le fond, cette annonce met en évidence les enjeux. C'est pourquoi, avant cette réunion, nous avons soumis à nos adhérents ces deux options.

A la lecture du bilan que vous nous aviez fourni et des perspectives futures annoncées, (résultats 2019 et 2020 au moins équivalent à 2018 !), les adhérents CFDT ont sereinement pesé les risques et les avantages. Très majoritairement, ils refusent de faire cadeau aux actionnaires de plusieurs dizaines de millions d'euros et d'en priver par contre coup tous les salariés.

En effet, les perspectives économiques sur les bases des accords existants, laissent augurer de montants de participation et d'intéressement 2019 et 2020 au moins équivalents à ceux perçus en 2018.

C'est pourquoi, nous pouvons dès aujourd'hui vous annoncer que la CFDT est prête à signer les accords Participation et Intéressement pour la période 2019 à 2021, s'ils sont la reconduction intégrale des derniers accords signés par la CFDT.

Pour la CFDT, le risque est trop grand de voir un nouvel émiettement voire la disparition de ces accords qui font partie intégrante de la rémunération de Dassault Aviation.

Le pouvoir d'achat des salariés est notre première préoccupation. La CFDT le préserve et s'engage pour la meilleure redistribution possible de la richesse créée collectivement.

La CFDT signera donc les accords de participation et d'intéressement pour 2019, 2020 et 2021.

La CGC également consciente des risques pesant sur ces 2 accords a rejoint notre position.

Mais la signature de la CFDT accompagnée d'un référendum des salariés aurait suffi pour rendre valide ces 2 accords.

